

## Demande de remboursement partiel de prime Retour ou départ hâtif

### COORDONNÉES DU PAYEUR

Nom du payeur		Prénom du payeur	
Adresse			
N°	Rue		App.
Ville		Province	Code postal
Téléphone			
Domicile		N° de cellulaire	

Nom du titulaire	N° de contrat	Date de retour (jour/mois/année)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

### REMBOURSEMENT PARTIEL DE PRIME

Si vous revenez de voyage avant la date d'expiration de votre contrat (*ou quittez le Canada avant la fin de votre contrat Visiteurs au Canada*), vous pouvez demander qu'on mette fin à votre assurance et obtenir un remboursement partiel de prime en remplissant et retournant ce formulaire.

**Je joins à cette demande une preuve de ma date de retour ou de départ\***  
Les journées inutilisées seront comptabilisées à partir du lendemain de cette date.

**Je ne possède pas de preuve de ma date de retour ou de départ**  
Les journées inutilisées seront comptabilisées à partir du lendemain de la date de réception de votre demande.

S'il est autorisé, le remboursement correspondra aux journées inutilisées, moins des **frais administratifs de 25 \$**.

#### Aucun remboursement de prime ne sera accordé :

- Pour un contrat qui comprend la garantie Annulation ou interruption de voyage.
- Pour un contrat Annuel.
- Si vous avez présenté ou comptez présenter une réclamation en lien avec le contrat.
- Si vous êtes rapatrié à nos frais.

### \* PREUVE DE LA DATE DE RETOUR OU DE DÉPART

La preuve de la date de retour ou de départ doit démontrer clairement que vous étiez dans votre province de résidence (*ou à l'extérieur du Canada pour l'assurance Visiteurs au Canada*) à la date indiquée sur cette demande (il peut par exemple s'agir de votre billet de transport pour le retour à votre province de résidence ou d'une étiquette de bagages émise par le transporteur et sur laquelle apparaissent votre nom, la date ainsi que le lieu de retour).